

Critères de participation

Les participant.e.s

- sont employé.e.s de l'une des installations du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- ont envoyé un certificat médical au service de santé et sécurité au travail
- vivent leur première absence maladie à la suite d'un trouble mental courant en tant qu'employé.e du CIUSSS EMTL
- ont reçu un diagnostic de trouble de l'adaptation (pouvant inclure une humeur dépressive), d'épuisement professionnel ou de troubles anxieux (à l'exception des troubles obsessionnels compulsifs et du syndrome de stress post traumatique)
- ont un médecin traitant (qui assurera la continuité des soins pendant l'absence)
- comprennent et parlent le français
- ont accès à un ordinateur ou téléphone intelligent avec une connexion Internet

Étapes menant à la participation

Afin de recruter les potentiel.le.s participant.e.s au projet de recherche, vous pouvez vous référer aux étapes qui figurent au dos de ce document. **En jaune** apparaissent les actions vous concernant.

1. L'employé.e est informé.e de l'étude par la conseillère du service de santé et sécurité au travail lors de l'appel de suivi de l'absence à la suite de l'envoi de son certificat d'absence maladie.
2. Si l'employé.e rentre dans les critères d'inclusion de l'étude et intéressé.e à participer au projet de recherche, la conseillère du service de santé et sécurité au travail demande à l'employé.e de remplir et signer le formulaire d'autorisation de transmission des coordonnées.
3. La conseillère du service de santé et sécurité au travail transfère ensuite les coordonnées au coordonnateur de recherche par courriel à pawel.zaniewski.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.
4. Le coordonnateur de l'équipe de recherche communique avec le participant ou la participante pour expliquer l'étude, révéifier les critères d'inclusion et d'exclusions et répond à ses éventuelles questions.
5. Le coordonnateur poursuit le processus du programme de retour au travail avec l'employé.e ayant accepté de participer à l'étude.
6. Dans le cas où l'employé.e est éligible et accepte de participer, le coordonnateur de l'équipe de recherche communiquera avec la conseillère du service de santé et sécurité au travail pour l'informer.
7. Dans le cas où l'employé.e ne serait finalement pas éligible ou ne souhaiterait pas participer, alors le coordonnateur de recherche prendra rapidement contact avec la conseillère du service de santé et sécurité au travail afin qu'elle puisse poursuivre le processus usuel avec l'employé.e.

Votre personne de contact:

Pawel Zaniewski, coordonnateur de recherche
Chaire de recherche santé mentale et travail

514 251 4000 poste 3685

pawel.zaniewski.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Critères et déroulement

Chercheur principal: Marc Corbière, PhD

Coordonnateur du projet: Pawel Zaniewski

@ pawel.zaniewski.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

☎ 514 251-4000 poste 3685

**Plateforme de Retour Au Travail
axée sur les Interactions et la
Communication entre les Acteurs :
Un programme *durable* favorisant
le *rétablissement***

Phase 1 Arrêt de travail – Étapes de recrutement des participants

1. Employé.e

- Prise de contact avec le ou la gestionnaire pour l'aviser de son absence dès le premier jour (formalisée par courriel)

2. Gestionnaire

- Communication à l'employé.e des démarches et pièces justificatives requises
- Demande à l'employé.e d'envoyer son certificat d'absence maladie au service de santé et sécurité au travail
- Indexation de l'absence dans Virtuo

3. Employé.e

- Transmission du certificat d'absence maladie au service de santé et sécurité au travail (en personne, par courriel ou par fax)

4. Conseillère du service de santé et sécurité au travail

- Réception du certificat d'absence maladie de l'employé.e
- Filtrage des potentiel.le.s participant.e.s au projet de recherche selon les critères d'inclusion suivants (idéalement dans les 5 premiers jours de l'absence):
 - Vit sa première absence maladie à la suite d'un trouble mental courant en tant qu'employé.e du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
 - A reçu un diagnostic de trouble de l'adaptation (pouvant inclure une humeur dépressive), d'épuisement professionnel ou de troubles anxieux (à l'exception des troubles obsessionnels compulsifs et du syndrome de stress post traumatique)
 - A un médecin traitant (qui assurera la continuité des soins pendant l'absence)
- Demande à l'employé.e l'autorisation de transmettre les coordonnées à l'équipe de recherche
- Envoi des informations à l'équipe de recherche à Pawel Zaniewski (pawel.zaniewski.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

Suivi auprès de l'équipe de recherche si l'employé accepte de transmettre ses coordonnées à l'équipe de recherche
Dans le cas contraire, le service de santé et sécurité au travail poursuit le processus usuel

5. Équipe de recherche

- Prise de contact avec l'employé.e référé.e par le service de santé et sécurité au travail (dans les deux jours ouvrables)
 - Présentation du projet de recherche à l'employé.e
 - Vérification des critères d'inclusion et d'exclusion)
 - Réponse aux éventuelles questions

6b. Équipe de recherche

- Si l'employé.e est éligible et intéressé à participer au projet alors invitation à se connecter à la plateforme

6a. Équipe de recherche

- Si l'employé n'est pas éligible à l'étude ou ne souhaite pas participer alors communication avec le service de santé et sécurité au travail pour la poursuite du processus usuel

7a. Employé

- Connexion à la plateforme :
 - Formulaires de consentement
 - Déclencheurs de l'absence
 - Choix de la personne de contact dans l'organisation

7b. Équipe de recherche

- Si l'employé n'a pas complété les formulaires de consentement dans un intervalle de 7 jours (temps de réflexion pour participer au projet de recherche) alors communication au service de santé et sécurité au travail pour poursuivre le processus usuel

⇒ Poursuite du processus usuel